



Commune de Réaumont
Département de l'Isère
Registre des délibérations
du Conseil Municipal

Procès verbal de la séance du 13 septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 13 septembre à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de Réaumont, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie dans la salle des mariages, sous la présidence de Mme Françoise MOLLIER-SABET 1^{ère} adjointe.

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 5 septembre 2023

Sont présents les conseillers municipaux suivants :

A 19 heures 00, Mme Françoise MOLLIER-SABET, 1^{ère} adjointe, déclare la séance ouverte. L'appel nominal est effectué. Le Conseil est réuni au nombre prescrit par l'article L2121 – 17 du CGCT

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Séance du 13 septembre 2023		Présent	Absent (e) / excusé(e)	Pouvoir à
MOREL Patrick	Maire		X	Françoise MOLLIER-SABET
MOLLIER-SABET Françoise	1 ^{ère} adjointe	X		
LEGROS Laurent	2 ^{ème} adjoint	X		
RAVACHOL Catherine	3 ^{ème} adjointe	X		
FOURNIER Nicolas	4 ^{ème} adjoint	X		
OUARD Michel	Conseiller		X	Catherine RAVACHOL
LEGALL Roger	Conseiller	X		
BOIZARD Geneviève	Conseillère		X	
MOREL Grégory	Conseiller		X	
ROUSSEAU Christelle	Conseillère	X		
BERENQUER Marion	Conseillère		X	Christelle ROUSSEAU
SANCHEZ Benjamin	Conseiller		X	
LAURENT Brigitte	Conseillère	X		
PRAT Franck	Conseiller	X		
FRANCO Antoine	Conseiller		X	

- Approbation du Compte-rendu de la séance du 09 juin 2023.
- Franck PRAT est nommé secrétaire de séance.
- Convention de lecture publique pour l'année 2023.
- Convention de servitude avec Enedis.
- Convention d'accompagnement avec le CAUE

- Convention de gestion « animation vie locale et économique »
- Demande de subvention au titre du fonds de concours du pays voironnais pour l'opération « travaux cimetièrè phase 2 ».
- Demande de subvention au titre du fonds de concours du pays voironnais pour l'opération « éclairage LED pour la salle des fêtes »

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 9 JUIN 2023

Le procès-verbal de la séance du 09 juin 2023 est approuvé par les membres présents à l'unanimité.

Délibération 23 /2023 :

Objet : Convention de gestion lecture publique pour l'année 2023.

Madame Françoise MOLLIER-SABET rappelle que la compétence lecture publique a été transférée à la CAPV, que la bibliothèque est hébergée dans les locaux communaux et qu'à ce titre une convention de gestion fixe les modalités de la prestation de service pour la gestion technique de la bibliothèque pour l'année 2023.

Madame Françoise MOLLIER-SABET présente les termes de la convention à intervenir.

Obligation à la charge de la commune : entretien des locaux (gestion technique du bâtiment, ménage).

Contrepartie financière : La CAPV versera un forfait de 58 €/m² soit pour 48 m² = 2 784 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise M. le Maire à signer la convention en annexe

Présents : 08 Votants : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

Délibération 24 /2023 :

Autorisation donnée au Maire de signer une convention de servitude avec ENEDIS

Rapporteur : Laurent LEGROS

Monsieur Laurent LEGROS présente au conseil le projet de convention de servitude qui porte sur 4 parcelles de la commune pour l'enfouissement de ligne moyenne tension.

M. LEGROS donne lecture du projet de convention :

Les parcelles concernées : A585, A605, A608, A613

L'indemnité proposée par ENEDIS : montant forfaitaire unique de 606 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise M. le Maire à signer cette convention de servitude.

Présents : 08 Votants : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

Délibération 25 /2023 :

Convention d'accompagnement avec le CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) pour le projet de rénovation thermique et réaménagement de la mairie.

Rapporteur : Laurent LEGROS

Monsieur Laurent LEGROS présente au conseil le projet de convention d'accompagnement.

Cette convention prévoit des aides à la réalisation de diagnostics, des conseils architecturaux.

L'accompagnement est gratuit.

Le conseil, après en avoir délibéré, autorise M. le Maire à signer la convention avec le CAUE.

Présents : 08 Votants : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

Délibération 26 /2023 :

Objet : Convention de gestion pour la subvention « soutien aux animations vie locale et associative »

Rapporteur Catherine RAVACHOL

Mme RAVACHOL fait part au conseil de la demande faite au Pays Voironnais pour la subvention « vie locale et associative » et précise que le versement de la subvention est conditionné à la signature d'une convention de gestion.

Mme. RAVACHOL présente le projet de convention à intervenir et les obligations réciproques (animations proposées par la commune, soutien financier de la part de la CAPV).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise M. le Maire à signer la convention de gestion pour le soutien aux animations.

Présents : 08 Votants : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

Délibération 27 /2023 :

Objet : Demande de subvention auprès du fonds de concours du pays voironnais « phase 2 des travaux du mur du cimetière »

Le Conseil communautaire du 29 mars 2022 a validé la mise en œuvre d'un fonds de concours pour soutenir les opérations d'investissement portées par les communes de moins de 3 500 habitants. Il est soumis à règlement et fixe les conditions d'attribution et d'éligibilité suivantes

Le montant de chaque fonds de concours est calculé en respectant les règles suivantes : Autofinancement par la commune d'au moins 20 % du coût HT du projet.

Montant du fonds de concours intercommunal : au maximum 50 % du reste à charge HT pour la commune (déduction faite des subventions).

La commune a la possibilité de présenter à ce fonds de concours des dépenses relatives à l'opération « phase 2 des travaux du mur du cimetière »

Madame Catherine RAVACHOL présente le plan de financement actualisé.

dépenses € HT			recettes	
objet	fournisseur	montant	10 846.39 €	autofinancement
travaux de maçonnerie	GELAS	20 824.16 €	3 531.38 €	Dotation territoriale
Dépose repose des stèles	Marbrerie PREVIEUX	4 400.00 €	10 846.39 €	fonds de concours CAPV

	total	25 224.16 €	25 224.16 €
--	-------	-------------	-------------

Madame Catherine RAVACHOL propose au conseil municipal de solliciter une subvention au titre du fonds du concours 2022-2026 octroyé par le Pays voironnais pour le financement de l'opération « phase 2 des travaux du mur du cimetière » d'un montant de 10 846.39 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

SOLLICITE une subvention au titre du fonds de concours 2022-2026 de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais pour l'opération « phase 2 des travaux du mur du cimetière » d'un montant de 10 846.39 €.

DIT que les crédits budgétaires sont inscrits au Budget.

Présents : 08 Votants : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

Délibération 28 /2023 :

Objet : Demande de subvention auprès du fonds de concours du pays voironnais « installation d'un éclairage LED pour la salle des fêtes »

Le Conseil communautaire du 29 mars 2022 a validé la mise en œuvre d'un fonds de concours pour soutenir les opérations d'investissement portées par les communes de moins de 3 500 habitants. Il est soumis à règlement et fixe les conditions d'attribution et d'éligibilité suivantes

Le montant de chaque fonds de concours est calculé en respectant les règles suivantes :
Autofinancement par la commune d'au moins 20 % du coût HT du projet.
Montant du fonds de concours intercommunal : au maximum 50 % du reste à charge HT pour la commune (déduction faite des subventions).

La commune a la possibilité de présenter à ce fonds de concours des dépenses relatives à l'opération « installation d'un éclairage LED pour la salle des fêtes »

Madame Catherine RAVACHOL présente le plan de financement actualisé.

dépenses € HT		recettes	
Fourniture et installation	11 145.58 €	5 572.79 €	CAPV fonds de concours
		5 572.79 €	autofinancement
total	11 145.58 €	11 145.58 €	

Madame Catherine RAVACHOL propose au conseil municipal de solliciter une subvention au titre du fonds du concours 2022-2026 octroyé par le Pays voironnais pour le financement de l'opération « installation d'un éclairage LED pour la salle des fêtes » d'un montant de 5 572.79 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

SOLLICITE une subvention au titre du fonds de concours 2022-2026 de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais pour l'opération « installation d'un éclairage LED pour la salle des fêtes » d'un montant de 5 572.79 €.

DIT que les crédits budgétaires sont inscrits au Budget.

Présents : 08

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

Questions diverses.

La séance est levée à 19h31

La 1^{ère} adjointe,

Françoise MOLLIER-SABET

Suivent les signatures au registre